



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 13 mai 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Robert Tremblay Conseiller # 1
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

ÉTAIENT ABSENTES

Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Trois personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2405-01

Il est proposé par Madame Andrée Blouin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures. Avec une modification au point 10 en retirant le mot Résolution.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024
4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2024
5. DÉPÔT AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CITATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-LÉANDRE
6. FORMATION DE COMITÉ DE GESTION CONTRACTUELLE
7. RÉSOLUTION POUR ACHAT SUR NIVELEUSE USAGÉE
8. SUIVIS RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE AIDE FINANCIÈRE CDL ST-LÉANDRE
9. RÉSOLUTION POUR VENTE TERRAIN LOT # 5 680 722 ET # 5 680 723



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

10. HOMMAGE À MONSIEUR YVON TREMBLAY
11. RÉGULARISATION #LOT 5 680 729
12. PÉRIODE DES QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024

Résolution 2405-02

Il est proposé par **Monsieur Robert Tremblay** d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer d'avril 2024

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois d'avril par Monsieur Marc-André Bérubé

RÉSOLUTION 2405-03

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** d'adopter les comptes à payer pour le mois d'avril 2024 pour un total des comptes incompressibles de 29 486.85\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 94.45\$, les frais de location du photocopieur Toshiba de 417.36\$, les salaires nets des employés de 11 984.67\$ les remboursements des prêts de 3 628.93\$, le remboursement des DAS de mars au montant de 9 904.67\$, un montant de 1 133.58\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa d'avril au montant de 64.81\$, les salaires et allocations au montant de 1 801.83\$ du Conseil d'avril, le remboursement des intérêts du prêt Prabam 456.55\$ et un montant de 46 219.28\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 75 706.13 \$ pour le mois d' avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Dépôt avis de motion du projet du règlement 2024-340 de citation de l'Église de Saint-Léandre

Monsieur Marc-André Bérubé, dépose un avis de motion du projet du règlement de citation de l'Église de Saint-Léandre et présente celui-ci aux personnes qui assistent à la séance publique.

Le Comité local du patrimoine et le Conseil Municipal désirent souligner et citer l'Église de Saint-Léandre à titre d'immeuble patrimonial pour les motifs suivants :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

1. Valeur historique

- a) Étant donné qu'en 1949, l'abbé Patrice Gallant et le député Onésime Gagnon acceptent d'agrandir l'Église de Saint-Léandre pour répondre aux besoins des paroissiens;
- b) Étant donné que l'Église de Saint-Léandre a été construite 1950 avant l'urbanisation de son environnement immédiat;
- c) Étant donné qu'elle fait partie des plus anciennes propriétés de la municipalité et constitue un des plus imposants immeubles;
- d) Étant donné que l'Église constitue l'un des premiers bâtiments témoignant de la création de la paroisse catholique ;
- e) Étant donné que l'Église représente un lieu de rassemblement et de fierté, pour les gens de la communauté, qui perdure dans le temps.

2. Valeur identitaire

- a) Étant donné que sa présence s'inscrit dans la mémoire collective de la municipalité en raison de son importance sociale (lieu de rassemblement) et religieuse (paroisse catholique);
- b) Étant donné que depuis 1975, la fête du village est organisée annuellement avec l'Église comme point central.

3. Valeur paysagère :

- a) Étant donné sa place centrale dans le village;
- b) Étant donné que l'Église surplombe les terres agricoles et s'érige au cœur des camps et pâturages.

4. Valeur architecturale :

- a) Étant donné que l'église a été construite avec 75 000 pieds de bois scié sur place;
- b) Étant donné que la composition d'ensemble de l'église est sobre, symétrique et présente de belles proportions extérieures.

6. FORMATION DE COMITÉ DE GESTION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2405-04

Considérant, que la Municipalité désire reformer le comité de gestion contractuelle pour donner suite à l'arrivée des nouveaux élus en 2023.

Il est proposé par **Madame Nicole Lacroix**, de nommer Messieurs Robert Tremblay, Monsieur Marc-André Bérubé, Steve Castonguay



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

et Monsieur André Marcil à titre de personne ressource au sein du comité de gestion contractuelle

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. RÉSOLUTION POUR ACHAT SUR NIVELEUSE USAGÉE

Monsieur Marc-André Bérubé, confirme la volonté d'acheter une niveleuse pour la municipalité par un modèle usagé plus récent.

RÉSOLUTION 2405-05

Considérant, que la Municipalité désire faire l'acquisition d'une niveleuse plus récente.

Considérant, que la municipalité a obtenue des informations techniques et des informations sur les prix des plusieurs niveleuses usagées.

Considérant, que la municipalité désire obtenir une niveleuse usagée ayant des coûts d'utilisation et de réparation avantageux pour les prochaines années.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé**, de procéder à la l'achat de la Niveleuse de marque Volvo Modèle G740B, Année 2005, Moteur D10B, Transmission 8400 8 vitesses avant 4 arrières, # 10 500 heures au compteur pour le prix avant taxes applicables de 98 900\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. SUIVIS RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE AIDE FINANCIÈRE CDL ST-LÉANDRE

Monsieur Robert Tremblay, réponds aux questions de la séance ordinaire du 8 avril dernier en lien avec la demande d'aide de soutien financier de la corporation de Développement local de Saint-Léandre au Conseil Municipal pour le montant de 5 000\$ demandé.

Considérant que la majorité des membres du Conseil Municipal considère que le manque de projets futures réalisables ne permet pas de répondre favorablement à la demande de la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre pour un montant de 5000\$, La demande est refusée.

Il était proposé par **Madame Nicole Lacroix** de refuser la demande de soutien financier au montant de 5 000\$ afin de réaliser la phase Analyse pour le projet de requalification de l'église par la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre.

Cependant, même si la demande est refusée, il était proposé



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

d'obtenir une entente entre les deux organismes afin d'obtenir une avance de fonds par la mise en place d'un prêt sans intérêt pour un montant maximum de 40 000\$ dans cadre du montant octroyé de 30 000\$ et du montant de 10 000\$ qui incombe à la Corporation de Développement.

Et, il était proposé de préparer une entente de prêt sans intérêt entre les deux parties et de mandater Messieurs Steve Castonguay, maire et André Marcil, directeur général à titre de signataire pour cette entente entre la municipalité de Saint-Léandre et la Corporation de Développement Local de Saint-Léandre.

Cette résolution a été **adopté à l'unanimité** des conseillers présents

9- RÉSOLUTION POUR VENTE TERRAIN À VENDRE LOT # 5 680 722 ET # 5 680 723

RÉSOLUTION 2405-06

Il proposé par Madame Andrée Blouin et résolu d'accepter la demande formelle de l'achat du terrain municipale pour le lot # 5 680 722 situé au 2011, rue de L'Église au coût de l'évaluation municipale au rôle de 2024 pour un montant de 6 500\$ et pour le lot # 5 680 723 situé au 2009, rue de L'Église au coût de l'évaluation municipale au rôle de 2024 pour un montant de 6 200\$ plus les taxes applicables et tous les frais reliés à la vente de ces terrains seront assumé par la personne qui fait cette demande formelle dont le notaire et l'arpenteur au besoin.

De mandater André Marcil, pour la préparation des documents et pour les signatures avec Monsieur Steve Castonguay et monsieur André Marcil lors du passage devant le notaire pour la conclusion de la transaction immobilière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. HOMMAGE À MONSIEUR YVON TREMBLAY

Monsieur Castonguay souligne l'importance du bénévolat et de son implication dans différents comités pendant de nombreuses années ainsi qu'à titre du maire avant son départ de la région.

11. RÉGULARISATION #LOT 5 680 729

RÉSOLUTION 2405-08

Il est proposé par Madame André Blouin résolu de procéder à la régularisation du lot # 5 680 729 suite à la chaine de titre de propriété de ce lot, plusieurs ambiguïtés ont été décelés par Me Levasseur, suite à la réforme cadastrale, une erreur s'est glissée. Afin de corriger cette erreur sans aucun impact sur le lot 5 680 729 et les lots voisins



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

contigus, limitrophes et adjacents sur la superficie de chacun de ceux-ci. Il y a proposé de mandater Me Élisabeth Levasseur pour la préparation des documents et mandater pour les signatures avec Monsieur Steve Castonguay et Monsieur André Marcil lors du passage devant le notaire pour la régularisation de la transaction pour le lot 5 680 729.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Période des questions

Une période des questions est tenue.

13. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2405-11

Il est proposé par Madame Andrée Blouin résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 13 mai 2024, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h 10

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier